

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-042-14052/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global pour l'année 2023 au profit de l'association "Collectif Vélos en Ville "CVV" - Approbation d'une convention - MGDIS n°2696

59825

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Collectif Vélos en Ville - CVV – est une association créée en 1996 reconnue d'intérêt général ; elle a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents. Son action se situe principalement sur la commune de Marseille.

Outre l'animation d'un atelier de réparation solidaire, elle propose le vélo-école qui a pour mission d'enseigner la pratique du vélo, et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville auprès d'un large public. Elle porte la voix des usagers et participe à ce titre à des réunions avec la MAMP.

Au titre de l'année 2022, l'association Collectif Vélos en Ville avait déposé une demande de subvention en fonctionnement général d'un montant de 20 000 euros et en fonctionnement spécifique pour l'organisation et la fête du vélo et pour la sensibilisation à la pratique du vélo dans l'EcoQuartier des Calanques pour un montant de 25 000 euros. Il a été accordé à l'association une subvention d'un montant de 40 000 euros comprenant 20 000 euros au titre du fonctionnement général et 20 000 euros au titre du fonctionnement spécifique pour la fête du vélo et la sensibilisation à la pratique du vélo dans l'EcoQuartier des Calanques.

Les activités menées par l'association au titre du bilan de l'exercice 2022 sont :

- La commission Aménagement Cyclable qui se mobilise pour la prise en compte des intérêts des cyclistes dans l'espace public marseillais. Pour cela, elle suit les évolutions de l'aménagement de la ville et de la Métropole et intervient auprès des acteurs publics du vélo. (Plan Vélo Métropolitain – Plan de Déplacement Urbain – Plan de Protection de l'Air)
- La commission Atelier qui anime l'atelier solidaire et participatif d'autoréparation et de réemploi de vélos au local de l'association. Son activité s'inscrit dans les principes de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Éducation Populaire : récupération des vélos via des dons de particuliers, les enlèvements dans les copropriétés, atelier de montage et démontage (129 ont été réemployés), marquage bicycode (30 marquages payant et 211 marquages financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence).
- La commission Balades qui organise et anime des sorties régulières pour un public voulant s'initier au vélo-voyage, en permettant de sortir et découvrir Marseille et ses alentours. L'association propose des balades à la journée et en Week-End Cyclo-Camping.
- La commission Communication qui participe à rendre visible le vélo et l'activité de l'association : présence croissante sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Youtube et Twitter) ; production de contenu (vidéos, affiches, stickers...), site web vélosenville.org.
- La commission Eco mobilité qui sensibilise et informe sur les déplacements éco-mobiles en intervenant dans les établissements scolaires, administrations, entreprises et auprès de public spécifique. Elle propose des activités, des formations, des séances de débats, des projections ou bien encore des conseils. Depuis 2008, le Collectif organise ou participe à l'organisation du village de la mobilité à Marseille durant la semaine européenne de la mobilité.

- La commission Événementiel qui planifie la mise en place d'événements pour le Collectif en apportant un support humain et matériel comme les ateliers de démontages et tri de pièces. L'évènement le plus marquant de l'association est la fête du vélo qui est organisé au mois de juin de chaque année avec 25 000 personnes pour l'année 2021.
- La commission Juridique qui œuvre pour la protection et l'assistance des adhérents en tant que cyclistes.
- La commission Vélo-école qui propose des cours encadrés par les bénévoles aux adultes et enfants souhaitant apprendre à faire du vélo ou à se déplacer en ville (45 séances organisées en 2021).

Pour l'année 2023, l'association Collectif Vélos en Ville a déposé une demande de subvention en fonctionnement général pour un montant de 20 000 euros (Dossier MGDIS n°2696) ainsi qu'une demande de subvention d'un montant de 20 000 euros au titre du fonctionnement spécifique pour la Fête européenne du vélo 2023. (Dossier MGDIS n°2733). Une délibération en parallèle sera prise pour ce dossier.

Au vu des objectifs et actions de l'association et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain 2019-2024, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement global d'un montant de 20 000 euros en fonctionnement global au titre de la mobilité sur le Budget annexe Transports.

Il est précisé que les modalités seront définies dans la convention d'objectif ci-jointe pour l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet et les actions de l'association COLLECTIF VELO EN VILLE s'inscrivent dans les objectifs du Plan Vélo Métropolitain 2019-2024.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Collectif Vélos en Ville d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Collectifs Vélos en Ville.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2023 au titre du Budget annexe Transports 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 65 nature budgétaire 6574 sous politique C360 à hauteur de 20 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX